



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 6649

## Texte de la question

Mme Geneviève Levy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation professionnelle des infirmiers militaires. Lorsqu'ils souhaitent exercer dans le civil, ils ne sont autorisés qu'à exercer en qualité d'aides-soignants. La mise en place de cette équivalence ne se justifie pas toujours, et il serait appréciable de mettre en place une validation des acquis de l'expérience pour ces travailleurs. En effet, alors qu'ils dispensent des soins infirmiers dans les hôpitaux militaires, ou dans des situations bien plus périlleuses sur des fronts de guerre, les infirmiers militaires dans le civil occupent des postes qui ne valorisent pas l'ensemble de leurs compétences. À l'heure où un consensus se dégage sur le manque d'infirmiers en France, nécessitant l'arrivée de professionnels étrangers, il est nécessaire d'envisager une nouvelle certification professionnelle pour ces infirmiers, et valider les acquis de l'expérience au terme d'un stage dans le civil. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour réformer la mobilité des infirmiers militaires.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Levy](#)

**Circonscription :** Var (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6649

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 octobre 2007, page 6097

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)